

CARREFOUR BANQUE

Société anonyme au capital de 101 346 956,72 Euros
Siège social : 1, Place Copernic – 91080 Courcouronnes
313 811 515 RCS EVRY

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 MAI 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers actionnaires,

En application des dispositions des articles L225-37 et suivants du code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise qui vous est présenté.

Le Conseil d'administration ayant décidé de ne se référer à aucun code de gouvernement d'entreprise (AFEP-MEDEF ou Middlenext), les motifs de cette décision vous seront exposés au point 9.

1. - SAY ON PAY (Article L225-37-2 alinéa 2 du code de commerce)

Dans la mesure où les mandataires sociaux de Carrefour Banque ne sont pas rémunérés en raison de leur mandat, aucune résolution relative aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux en raison de leur mandat, ne sera élaborée par le Conseil d'administration ni soumise au vote de l'assemblée générale.

2 - LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉS PENDANT L'EXERCICE 2018 (Article L225-37-4 1° du code de commerce)

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

3 - CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE LES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ ET SES DIRIGEANTS (Article L225-37-4 2° du code de commerce)

Nous n'avons à vous faire part d'aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %

de la société et, d'autre part, une filiale dont la société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Article L225-37-4 3° du code de commerce)

Nous n'avons à vous faire part d'aucune délégation accordée par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation du capital.

5 - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (Article L225-37-4 4° du code de commerce)

Dans le cadre de la publication de l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 qui a transposé dans le code monétaire et financier les dispositions de la directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 et conformément à l'article L511-58 du code monétaire et financier, le Conseil d'administration du 6 janvier 2015 a décidé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Frédéric MAZURIER est aujourd'hui Président du Conseil d'administration, et ce depuis le 09 janvier 2018.

La Direction Générale de la société est aujourd'hui assurée par Monsieur Frédéric COLLARDEAU, Directeur Général de la société depuis le 28 août 2018, assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Aurélien CAILLIAU, en poste depuis le 1er janvier 2017, messieurs COLLARDEAU et CAILLIAU assurant la détermination effective de l'orientation de l'activité ainsi que la direction effective de la société au sens du code monétaire et financier.

6 - COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL (Article L225-37-4 5° du code de commerce)

6.1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société est composé de trois membres au moins et de douze au plus. Les administrateurs, pouvant être des personnes physiques ou morales, sont nommés pour 6 ans.

Le nombre de membres du Conseil correspond à la clé de répartition des deux actionnaires dans le capital. Le Conseil est composé, à ce jour, de cinq membres : trois représentants du Groupe CARREFOUR, dont le Président du Conseil d'administration, et deux représentants du Groupe BNP PARIBAS.

Cinq administrateurs ont démissionné de leur fonction d'administrateur lors du Conseil d'administration du 05 octobre 2018 et n'ont pas été remplacés.

Le Conseil d'administration de Carrefour Banque n'est composé d'aucun administrateur représentant les salariés au sens de l'article L225-27-1 du code de commerce dans la mesure où la société est une filiale directe de la société CARREFOUR (SA - siren 652 014 051), dont le Conseil d'administration est composé d'administrateurs représentant les salariés (Cf. Article L225-27-1 alinéa 3).

Le Conseil d'administration de Carrefour Banque n'est composé d'aucun administrateur indépendant au sens des codes de gouvernement d'entreprise (Cf. point 9).

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

Nom	Fonction principale	Date de nomination
M. Frédéric MAZURIER	Président du Conseil d'administration et Administrateur	09/01/2018
Mme Marie CHEVAL	Administrateur	09/01/2018
Mme Nathalie MESNY	Administrateur	03/05/2017
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE représentée par M. Michel FALVERT	Administrateur	10/12/1999
M. Philippe PEDROTTI	Administrateur	09/01/2018

6.2. Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Banque et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Banque et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive :

- il désigne le Président du Conseil d'administration et les Dirigeants Effectifs et fixe les éventuelles limitations de pouvoirs ;
- il détermine les orientations stratégiques de la Banque et opère la validation du budget annuel ainsi que des Plans à moyen terme ;
- il est tenu informé par les Dirigeants Effectifs de tout événement important concernant la marche de la Banque ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il s'assure en particulier de :
 - la bonne répartition des pouvoirs dans la Banque, ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des Dirigeants Effectifs de la Banque ;
 - du bon fonctionnement des différents dispositifs de contrôle interne, ainsi que du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes ; Il examine, en particulier, dans ce cadre, les rapports annuels préconisés par la réglementation bancaire.

- il procède à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à l'établissement des documents de gestion prévisionnelle ; il arrête également les rapports légaux et réglementaires y afférents ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux autorités de contrôle de l'activité bancaire ;
- il convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires ;
- il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée.

6.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil d'administration sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi et constatées par des procès-verbaux, signés par le président de séance et un administrateur, établis sur un registre spécial côté et paraphé tenu au siège social.

Dans tous les cas autorisés par la loi, les réunions du Conseil d'administration peuvent se dérouler par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs participant à la réunion par ces moyens et mentionnés comme tels dans le registre de présence et dans le procès-verbal du Conseil.

Toutefois, la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour toutes délibérations du Conseil relatives à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ainsi qu'à l'établissement du rapport de gestion et s'il y a lieu, du rapport sur la gestion du groupe.

Le Conseil d'administration est convoqué par le président du Conseil d'administration ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera, par tous moyens, même verbalement. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des deux alinéas précédents.

En cas de carence du président du Conseil d'administration, le tiers au moins des membres du Conseil ou le directeur général sera compétent pour procéder à la convocation du Conseil d'administration et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Le président du Conseil d'administration préside les séances. En cas d'empêchement du président le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui présidera la séance. Le Conseil peut nommer à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Le président du Conseil d'administration, élu parmi les personnes physiques membres du Conseil, représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

6.4. Fonctionnement des comités spéciaux institués par le Conseil d'administration

Pour l'assister dans ses missions, le Conseil d'administration a organisé la mise en place de quatre comités. En 2015, la société s'est dotée d'un comité des risques, d'un comité des nominations, et d'un comité des rémunérations dont les missions sont définies dans le cadre d'un règlement intérieur.

En 2016, la société a décidé de dissocier le comité d'audit du comité des risques et donc de créer un comité d'audit.

Ces comités ont un pouvoir consultatif et exercent leur activité sous la responsabilité du Conseil d'administration, étant rappelé que seul le Conseil d'administration a le pouvoir de décision.

Les Présidents des comités, ou en cas d'empêchement un autre membre de ce même comité, rendent compte régulièrement au Conseil d'administration.

Chacun de ces quatre comités est composé d'au moins trois membres, administrateurs, nommés par le Conseil d'administration pour la durée de leur mandat d'administrateur et présidé par un de ses membres.

Ces comités spécialisés, pouvant se dérouler par des moyens de visioconférence, se réunissent aussi souvent que nécessaire et au moins deux fois par an pour les comités des risques et d'audit et une fois par an pour les comités des rémunérations et des nominations.

Composition et rôle des comités en 2018 :

Comités Spéciaux	Composition	Rôle
<p>Comité des risques</p> <p>Depuis octobre 2015</p>	<p>M. Michel FALVERT (Président) M. Frédéric MAZURIER Mme Marie CHEVAL</p>	<p>Il conseille le Conseil sur la stratégie globale de la Banque et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs et assiste le Conseil d'administration dans le contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie. Il examine, sans que la liste soit limitative, les risques opérationnels, les risques liés à la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme et les risques de non conformité, le risque de crédit et de contrepartie et l'adéquation du capital interne... Il apprécie la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et propose, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.</p> <p>Il examine au besoin si les prix des produits ou services sont compatibles avec la stratégie de la Banque en matière de risques. Le cas échéant, il examine si les préconisations qui seraient prévues en matière de rémunérations sont compatibles avec les risques auxquels la Banque est exposée et ses liquidités.</p>
<p>Comité d'audit</p> <p>Mise en place effective le 21 novembre 2016</p>	<p>M. Michel FALVERT M. Frédéric MAZURIER (Président) Mme Nathalie MESNY</p>	<p>Il étudie les missions d'audit envisagées et le résultat des missions d'audit menées par les autorités, organismes externes et le contrôle périodique. Il conseille le Conseil sur la qualité des audits réalisés.</p> <p>Il assiste le Conseil dans le contrôle de la mise en œuvre des missions d'audit envisagées et de leurs plans d'action par les membres de l'Organe Exécutif.</p> <p>Il apprécie la qualité du contrôle interne, et propose au Conseil un plan d'audit interne ;</p> <p>il donne son avis sur la méthode d'arrêté et d'évaluation des comptes et propose au Conseil la désignation et le renouvellement des commissaires aux comptes. Il s'assure de l'indépendance des intervenants et de la qualité des rapports fournis.</p>

<p style="text-align: center;">Comité des nominations</p> <p style="text-align: center;">Depuis le 15 février 2016</p>	<p>M. Frédéric MAZURIER (Président) Mme Marie CHEVAL M. Michel FALVERT</p>	<p>Il examine (et formule un avis au Conseil) les candidatures de tout candidat au mandat d'administrateur en vue de proposer leur candidature à l'assemblée générale, de tout Dirigeant effectif ou de tout membre des différents comités.</p> <p>Il évalue l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'administration, en précisant le cas échéant les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil et en évaluant le temps à consacrer à ces fonctions.</p> <p>Il fixe un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil en élaborant si besoin une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif.</p> <p>Il assiste plus généralement le Conseil dans l'évaluation de son fonctionnement (structure, taille, composition du Conseil ; compétences, connaissances, expériences des administrateurs ; sélection des mandataires sociaux ...).</p>
<p style="text-align: center;">Comité des rémunérations</p> <p style="text-align: center;">Depuis le 2 février 2016</p>	<p>M. Frédéric MAZURIER Mme Marie CHEVAL (Président) M. Michel FALVERT</p>	<p>Il prépare les décisions du Conseil et fait toute proposition concernant les rémunérations, notamment celles qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques dans la Banque ;</p> <p>Il procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération de la Banque ; des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Banque ; de la politique de rémunération de l'Organe exécutif, des preneurs de risques, des personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que de tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Banque.</p> <p>Il contrôle directement la structure de la rémunération du Directeur des Risques et, le cas échéant du Responsable du Contrôle Permanent et de la Conformité.</p>

6.5. Les travaux du Conseil d'Administration en 2018

En 2018, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois (les séances ont eu lieu le 09 janvier, le 25 janvier, le 27 mars, le 11 juin, le 28 août, le 05 octobre et le 11 décembre 2018).

Le Conseil d'administration du **09 janvier 2018**, a eu pour objet :

- De nommer un nouveau Président du Conseil d'administration (Frédéric Mazurier) en remplacement du président démissionnaire ;
- De coopter 5 administrateurs en remplacement de 5 administrateurs démissionnaires ;
- De réorganiser les différents comités spécialisés du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du **25 janvier 2018**, a eu pour objet :

- de présenter la marche des affaires et l'atterrissage 2017 ;
- de présenter et valider le budget 2018 ;
- de présenter la politique de risque de crédit ;
- de présenter la politique de financement et notamment :
 - d'autoriser le renouvellement de la ligne de crédit non confirmé conclue avec la société Servicios Financieros Carrefour E.F.C pour un montant maximum de 1,6 milliard d'euros,
 - d'autoriser le renouvellement de la ligne de crédit non confirmé conclue avec la succursale Carrefour Banca (Italie) pour un montant maximum de 230 millions d'euros,
 - d'autoriser le renouvellement de la ligne de crédit non confirmé conclue avec la filiale Fimaser (Belgique) pour un montant maximum de 200 millions d'euros.
- de présenter la convention avec Mastercard et l'avenant à la convention d'apporteur d'affaires à conclure avec BNP Paribas Personal finance.
- De procéder à la nomination d'un second Directeur Général Délégué en la personne de Nadia Nikolic et de mettre à jour le Règlement Intérieur de la société en conséquence.

Le Conseil d'administration du **27 mars 2018**, a eu pour objet :

- d'arrêter les comptes sociaux et consolidés de Carrefour Banque au 31 décembre 2017 ;
- d'arrêter le rapport sur le gouvernement d'entreprise de l'exercice 2017 ;
- d'examiner les conventions réglementées qui se sont poursuivies au cours l'exercice 2017 (article L225-40-1 du code de commerce) ;
- d'approuver les documents d'information financière et prévisionnelle ;
- de présenter la marche des affaires au cumul à fin février 2018 ;
- de présenter la politique de risque de crédit ;
- de présenter la politique de financement et notamment :
 - d'autoriser le renouvellement du programme EMTN (émission obligataire) pour un an pour un plafond maximum de 1 Milliard en Euros ou sa contrevaletur en toutes devises à compter du 30 juin 2018n et autoriser l'émission d'obligations par Carrefour Banque ;
 - d'examiner la couverture de taux, la révision annuelle des limites de gestion au titre des risques financiers ainsi que les ratios réglementaires ;
- d'autoriser la refonte de la convention d'apporteur d'affaires avec BNP PARIBAS Personal Finance ;
- d'approuver le texte des résolutions et le rapport de gestion (y compris ses annexes) à présenter à l'assemblée générale et de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale mixte le 17 mai 2018 ;
- de valider le montant global des autorisations de cautions de Carrefour Banque : 10 M€.
- de présenter les comptes-rendus des différents comités s'étant tenus depuis le dernier Conseil et valider :
 - la politique de rémunérations de Carrefour banque ;
 - la politique de contrôle interne actualisée de Carrefour banque ainsi que la charte financière actualisée.
- de mettre à jour le Règlement Intérieur afin d'intégrer l'obligation pour l'administrateur de notifier en cours de mandat tout changement de situation ;
- d'approuver la mise à jour du Plan Préventif de Rétablissement.

Le Conseil d'administration du **11 juin 2018**, a eu pour objet :

- de présenter la marche des affaires au cumul à fin avril 2018 ;
- de présenter l'atterrissage 4+8 2018 ainsi que les plans d'actions commerciales ;
- de faire un point sur la situation des effectifs et l'accord de mobilité ;
- de présenter la politique de risque de crédit ;
- de présenter la politique de financement ;
- de présenter les comptes-rendus des différents comités s'étant tenus depuis le dernier Conseil et valider la refonte du cadre d'appétence aux risques.

Le Conseil d'administration du **28 août 2018**, a eu pour objet :

- de présenter le compte-rendu du comité des nominations du 28 08 2018 ;
- de nommer un nouveau Directeur Général en la personne de Frédéric Collardeau en remplacement du Directeur Général démissionnaire ;
- de reconduire Aurélien Cailliau dans ses fonctions de Directeur Général Délégué ;
- de prendre acte de la démission de Nadia Nikolic, Directeur Général Délégué démissionnaire et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Le Conseil d'administration du **05 octobre 2018**, a eu pour objet :

- d'exposer la situation / les résultats au 30 juin 2018 ;
- d'approuver les documents d'information financière et prévisionnelle ;
- de présenter la politique de financement et notamment autoriser l'augmentation du plafond du programme EMTN de 1 à 2 Milliards d'euros ;
- de faire un point sur la situation de la succursale italienne et de décider du « Run off » de la succursale ;
- de présenter le compte-rendu du comité des nominations du 05 10 2018 et valider la politique d'évaluation de la compétence, de l'honorabilité et de la disponibilité (Fit & Proper) ainsi que l'absence de nomination d'un administrateur indépendant ;
- de constater la démission de 5 administrateurs et de ne pas procéder à leur remplacement et réorganiser les comités spécialisés du Conseil d'administration en conséquence.

Le Conseil d'administration du **11 décembre 2018**, a eu pour objet :

- de présenter la marche des affaires au cumul à fin octobre 2018 ;
- de présenter et valider le budget 2019 ;
- de présenter la politique de risque et valider la mise en place de nouveaux indicateurs de risques ;
- de présenter la politique de financement et notamment :
 - d'autoriser le renouvellement anticipé de la ligne de crédit confirmé d'un montant de 500 millions d'euros conclue avec les sociétés Carrefour Finance et BNP Paribas à compter du 11 décembre 2018,
 - d'autoriser le renouvellement de la ligne de crédit non confirmé conclue avec la filiale Belge Fimaser pour un montant maximum modifié de 150 millions d'euros ;
 - d'autoriser le renouvellement de la ligne de crédit non confirmé conclue avec la succursale Italienne Carrefour Banca pour un montant maximum modifié de 230 millions d'euros ;
 - d'autoriser le renouvellement de la ligne de crédit non confirmé conclue avec la filiale espagnole Servicios Financieros Carrefour E.F.C pour un montant maximum de 1,6 milliard d'euros,
 - d'examiner la couverture de taux et les ratios réglementaires ;
 - de valider les nouvelles limites du risque de taux de crédit renouvelable ;
- de présenter les comptes-rendus des différents comités s'étant tenus depuis le dernier Conseil ;
- de présenter en questions diverses une synthèse des autoévaluations Honorabilité et compétences.

7 - POLITIQUE DE DIVERSITÉ APPLIQUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Article L225-37-4 6° du code de commerce)

La société Carrefour Banque n'a pas mis en place de politique de diversité dans la mesure où :

- Soumise aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, la société doit respecter des critères stricts de parité homme/femme lui imposant la présence de 40 % de femmes au sein de son Conseil d'administration. En l'espèce, la société se conforme à ces dispositions puisque 2 administrateurs sur 5 sont des femmes ;

- Exerçant une activité réglementée, la société est déjà soumise à des critères de qualification et d'expérience professionnelle lors de la nomination de ses dirigeants et de ses administrateurs. Ces critères - documentés dans la politique « Fit and Proper » de Carrefour Banque – sont également évalués par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution lors de la notification des nominations ou renouvellements ;

- Il ressort par ailleurs de la composition actuel du Conseil d'administration de la société qu'il est équilibré et correspond à des profils d'âge moyen en rapport avec la nécessaire qualification professionnelle requise pour une telle activité ;

- La société ne rentre pas dans la catégorie des établissements ayant une importance significative dans le cadre défini par la BCE ;

- La taille, la nature des activités exercées, et la zone géographique de la société ne revêtent ni enjeu ni complexité particulière nécessitant de se doter d'une telle politique.

8 - LES ÉVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APORTE AUX POUVOIRS DE LA DIRECTION GENERALE (Article L225-37-4 7° du code de commerce)

Monsieur Frédéric Collardeau, Directeur Général, assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Banque et représente la société vis à vis des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi ou le règlement intérieur, attribue au Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires.

Il est Dirigeant Effectif au sens de l'article L511-13 du code monétaire et financier depuis le 28 août 2018.

Décisions de la Direction Générale soumises à l'accord préalable du Conseil d'Administration

- toute acquisition de participation dans toute entité quelle que soit sa forme incluant la constitution de toutes sortes de sociétés,
- toute cession de participation notamment par la vente, la permutation, et en général, la transmission, à titre onéreux ou gratuit des actions ou des participations à toute personne physique ou morale ainsi que des droits réels ou personnels sur lesdites valeurs,
- toute opération d'aliénation de droits de propriété intellectuelle, pour un montant supérieur ou égal à cent mille euros (100.000 €), ayant notamment pour objet la vente, la permutation, et, en général, leur transmission à titre onéreux ou gratuit ainsi que des droits réels ou personnels sur ceux-ci,
- sans préjudice d'autres dispositions applicables, tout projet d'investissement ou de désinvestissement sur un actif pour un montant supérieur ou égal à cinq cent mille euros (500.000 €),
- tout autre accord, contrat, transaction ou engagement, en dehors de l'activité courante de la société (qui englobe notamment les opérations de refinancement et de provisionnement), l'engageant soit pour une durée supérieure à 3 ans soit pour un montant supérieur ou égal à trois millions cinq cent mille euros (3.500.000 €).

Monsieur Aurélien Cailliau, assure la fonction de Directeur Général Délégué et de Directeur de la Direction Administrative et Financière depuis le 1er janvier 2017. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et représente la société vis à vis des tiers. Il assume la responsabilité hiérarchique du contrôle périodique. A cet effet, ils définissent et valident les plans de contrôles et les actions de suivi.

Il est Dirigeant Effectif au sens de l'article L511-13 du code monétaire et financier depuis le 1er janvier 2017.

Décisions de la Direction Générale Déléguée soumises à l'accord préalable du Conseil d'Administration

- toute acquisition de participation dans toute entité quelle que soit sa forme incluant la constitution de toutes sortes de sociétés,
- toute cession de participation notamment par la vente, la permutation, et en général, la transmission, à titre onéreux ou gratuit des actions ou des participations à toute personne physique ou morale ainsi que des droits réels ou personnels sur lesdites valeurs,
- toute opération d'aliénation de droits de propriété intellectuelle ayant notamment pour objet la vente, la permutation, et, en général, leur transmission à titre onéreux ou gratuit ainsi que des droits réels ou personnels sur ceux-ci,
- tout projet d'investissement ou de désinvestissement sur un actif,
- tout autre accord, contrat, transaction ou engagement, en dehors de l'activité courante de la société (qui englobe notamment les opérations de refinancement et de provisionnement), l'engageant soit pour une durée supérieure à 12 mois soit pour un montant supérieur ou égal à cinq cent mille euros (500.000 €).

9 - LES DISPOSITIONS RELATIVES AU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L225-37-4 8° du code de commerce)

La société Carrefour Banque n'émettant pas de titre de capital admis aux négociations sur un marché réglementé mais procédant seulement à l'émission d'emprunts obligataires et autres obligations par l'intermédiaire d'un fonds commun de titrisation et ne remplissant pas les critères de « significativité » mis en place par la BCE, elle ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Les recommandations des codes de gouvernement d'entreprise, qui ne sont donc pas pleinement adaptées à la société, sont pour autant des standards que la société poursuit au plus près.

10 - LES MODALITÉS PARTICULIÈRES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Article L225-37-4 9° du code de commerce)

Les statuts de Carrefour Banque prévoient que tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire, à une Assemblée Générale de la société quelque soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis 5 jours au moins avant la date de la réunion.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Tout actionnaire pourra participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11 - DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-37-5 DU CODE DE COMMERCE

Les titres de Capital de Carrefour banque n'étant pas admis aux négociations sur un marché réglementé, la société n'est pas exposée à une offre publique d'achat ou d'échange. Nous n'avons en conséquence aucune information à vous communiquer au titre de l'article L225-37-5 du code de commerce.

Le Conseil d'administration

Annexe 1 : LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉES PENDANT L'EXERCICE 2018

TITULAIRE DU MANDAT	SOCIETE CONCERNEE	NATURE DU MANDAT	PERIODE CONCERNEE SUR L'EXERCICE ECOULE
Frédéric MAZURIER Président du Conseil d'Administration et Administrateur <i>Du 09 janvier au 31 décembre 2018</i>	Carrefour Banque (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 09 janvier au 31 décembre 2018
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité des risques	du 09 janvier au 31 décembre 2018
	Carrefour Banque (SA)	Membre et Président du comité d'audit	du 09 janvier au 31 décembre 2018
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité des rémunérations	du 09 janvier au 31 décembre 2018
	Carrefour Banque (SA)	Membre et président du comité des nominations	du 09 janvier au 31 décembre 2018
	Carma (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 09 janvier au 31 décembre 2018
	Groupe CARMA (Carma / Carmavie / Lybernet Assurances)	Membre et Président du Comité Risques, Audit et Conformité	du 30 janvier au 31 décembre 2018
	Groupe CARMA (Carma / Carmavie / Lybernet Assurances)	Membre et Président du comité des rémunérations	du 30 janvier au 31 décembre 2018
	Carmavie (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 30 janvier au 31 décembre 2018
	Lybernet assurances (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 30 janvier au 23 décembre 2018
	Market Pay (SAS)	Président de la Société	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Market Pay Tech (SAS)	Président de la Société	du 31 août 2018 au 31 décembre 2018
	FMASER (Belgique)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
Servicios Financieros Carrefour, E.F.C., S.A. (Espagne)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018	
Frédéric COLLARDEAU Directeur Général <i>Du 28 août au 31 décembre 2018</i>	Carrefour Banque (SA)	Directeur Général (non administrateur)	du 28 août au 31 décembre 2018
Aurélien CALLIAU Directeur Général Délégué <i>Du 1er janvier au 31 décembre 2018</i>	Carrefour Banque (SA)	Directeur Général Délégué (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Finifac (SAS)	Membre du comité de Direction	du 05 décembre 2018 au 31 décembre 2018
Marie CHEVAL Administrateur <i>Du 09 janvier au 31 décembre 2018</i>	Carrefour Banque (SA)	Administrateur	du 09 janvier au 31 décembre 2018
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité des risques	du 05 octobre au 31 décembre 2018
	Carrefour Banque (SA)	Membre et président du comité des rémunérations	du 09 janvier au 31 décembre 2018
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité des nominations	du 09 janvier au 31 décembre 2018
	Carrefour Hypermarchés (SAS)	Président	du 14 septembre au 31 décembre 2018
	Société des Nouveaux Hypermarchés - SDNH (SAS)	Président	du 14 septembre au 31 décembre 2018
	Lalaudis (SA)	Représentant permanent de la société Carrefour hypermarchés au Conseil d'administration	du 7 décembre 2018 au 31 décembre 2018
	PROVENCIA (SAS)	Représentant permanent de la société Carrefour Franceau Conseil de Direction	du 25 septembre 2018 au 31 décembre 2018
	Carrefour Omnicanal (SAS)	Président	du 1er janvier au 08 octobre 2018
	Digital Media Shopper (SAS)	Président	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Carmila (SA)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Carmila (SA)	Membre du comité des rémunérations et des nominations	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Market Pay (SAS)	Administrateur	31 janvier au 31 décembre 2018
	Market Pay (SAS)	Membre du Comité d'audit	31 janvier au 31 décembre 2018
	Market Pay (SAS)	Membre du Comité des Risques	31 janvier au 31 décembre 2018
	SRP Groupe	Administrateur	15 février au 30 novembre 2018
	M6 (Métropole Televisions)	Membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité des rémunérations	du 1er janvier au 31 décembre 2018
Laurent Perrier (SA)	Membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit	du 1er janvier au 31 décembre 2018	
Nathalie MESNY Administrateur <i>Du 1er janvier au 31 décembre 2018</i>	Carrefour Banque (SA)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité d'audit	du 05 octobre au 31 décembre 2018
	Rue du commerce (SAS)	Président	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Damartex (SA)	Membre du Conseil de Surveillance	du 01 janvier au 31 décembre 2018
	Carmignac Gestion (SA)	Administrateur	du 21 juin 2018 au 31 décembre 2018
	Renaloo (Association)	Présidente (fonction bénévole)	du 1er janvier au 31 décembre 2018
BNP Paribas Personal Finance Administrateur <i>Du 1er janvier au 31 décembre 2018</i>	Carrefour Banque (SA)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Cetelem Algérie	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Genius	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Banque Sofléa	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	GE Neully Contentieux	Membre	du 1er janvier au 31 décembre 2018
Michel FALVERT Représentant Permanent de BNP Paribas Personal Finance <i>Du 1er janvier au 31 décembre 2018</i>	Carrefour Banque (SA)	Représentant permanent de BNP Paribas Personal Finance, administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Carrefour Banque (SA)	Membre et Président du comité des risques	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité d'Audit	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité des rémunérations	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	AXA Banque Financement	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Domofinance	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Leval 20	Président	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Opel Bank	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Opel Bank	Membre du comité des rémunérations	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Opel Bank	Membre et Président du comité d'audit	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Elicco	Membre du Conseil de Surveillance	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	Finaser (Belgique)	Vice-Président du Conseil d'administration et Administrateur	du 1er janvier au 12 juin 2018
	Cetelem Bank LLC (Russie)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	UCI (SA) (Espagne)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	UNION DE CREDITOS INMOBILIARIOS - UCI EFC (SA) (Espagne)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2018
	TEB Cetelem (Turquie)	Président du Conseil	du 3 juillet au 31 décembre 2018
Cosimo (SAS)	Président	du 1er janvier au 30 juin 2018	
Bank BGZ BNP Paribas (Pologne)	Membre du Conseil de Surveillance	du 24 août au 31 décembre 2018	
Philippe PEDROTTI Administrateur <i>Du 09 janvier au 31 décembre 2018</i>	Carrefour Banque (SA)	Administrateur	du 09 janvier au 31 décembre 2018
	United Partnership	Membre du conseil de surveillance	du 1er janvier au 31 décembre 2018